

EUROPEENNES

2009



***Groupe inter-sections du
15^{ème} arrondissement***

Introduction

En vue de la campagne des européennes de 2009, un groupe de travail regroupant des militants des trois sections du 15^{ème} du Parti Socialiste (Javel Grenelle, François Mitterrand et Convention) s'est constitué dans l'objectif de préparer des synthèses d'information à l'attention des militants socialistes.

Le présent dossier regroupe l'ensemble des synthèses qui ont été rédigées.

Sommaire

Page 4 : Histoire (brève) de la construction européenne (Rédacteurs : Joëlle FERRAL, Pierre RANGER).

Page 7 : Elections européennes : les modalités du vote (Rédactrice : Elodie CUERQ).

Page 9 : Les Institutions Européennes (Rédacteurs : Monique GAULTIER, Raphaël FEUVRE)

Page 12 : Le Traité de Lisbonne (Rédacteurs : Aurélie GAULIN, Marc DELAVET)

Page 14 : L'action de la délégation socialiste française au Parlement européen (Maud BELMONT, Roswita HOHMANN)

Page 16 : Le Manifesto (Rédacteurs : Aïda GHOSSOUB, Marc DELAVET, José DUFOSSE, Jean-Pierre VIDAL)

Histoire (brève) de la construction européenne

L'idée d'une unification de l'Europe est une idée ancienne ; au 19^{ème} siècle, on a beaucoup parlé de l'Europe ; Lamartine et Hugo par exemple ont proposé de réfléchir à la création « des Etats unis d'Europe ».

Après la 1^{ère} guerre mondiale, Aristide Briand a présidé une Union Paneuropéenne après avoir soutenu la nécessité d'une sécurité collective.(Société des Nations en 1919)

En 1945, l'Europe est en ruine, il faut :

- oublier les haines entre beaucoup de nations ;
- oeuvrer pour la défense de la paix, de la démocratie, des droits de l'Homme
- tenter d'exister devant les deux Grands en allant vers une organisation communautaire des petits états dans le domaine économique et politique.

Des hommes portent ces idées, ce sont les Pères fondateurs de l'Europe : Jean Monnet, Robert Schuman (ministre des affaires étrangères), Adenauer (1er Chancelier de la RFA) Spaak (Belgique, chef de file des socialistes belges) et De Gasperi (Président du conseil des ministres).

1950 - 1969 LES GRANDS TRAITES FONDATEURS

18 avril 1951 : Traité de Paris (la Belgique, la France, l'Italie, la République fédérale d'Allemagne, le Luxembourg et les Pays-Bas) engagé par **Schuman le 9 mai 1950** : mise en commun de la production du charbon et de l'acier. **Naissance de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).**

Le but : optimiser la production, les échanges, créer les solidarités, stabiliser des prix. L'expérience réussit.

25 Mars 1957 : Traité de Rome : création de la Communauté Economique Européenne, CEE, ou Marché commun et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, Euratom. Le Marché commun s'ouvre aux produits industriels. On garde les douanes à l'extérieur de la communauté.

La CEE se dote d'institutions : Conseil des Chefs d'Etat (Bruxelles), Commission permanente avec des commissaires nommés pour mettre en œuvre les projets des chefs d'état, embryon d'assemblée parlementaire.

En 1962, création de la Politique agricole commune, PAC, avec préférence communautaire

- Assurer la sécurité alimentaire, le revenu des paysans.
- Organiser les marchés et stabiliser les prix.
- Améliorer la qualité des produits, gérer les excédents.

Le **FEOGA** (fonds européen d'orientation et de garanties agricoles) assure les équilibres et les garanties.

Dans la période 59 - 69, l'esprit communautaire prévaut malgré les réticences de De Gaulle (le plan Fouchet est refusé).

En 1969, la CEE est déjà une réalité forte en Europe.

LA COMMUNAUTE DE 1969 A 1990 : Approfondissement et élargissement

Après De Gaulle, l'Europe s'équilibre à l'ouest ;

- **1er janvier 1973** : adhésion du **Royaume Uni, de l'Irlande et du Danemark**
- **1975** : la **Convention de Lomé** jette les bases des relations entre les 9 et 46 pays ACP
- **1975** : **création des FEDER** – fonds européens de développement régional
- **1975** : **création du SME et de l' »Ecu » comme monnaie de compte**
- **1979** : les **députés européens** sont élus au suffrage universel pour la première fois
- **1981** : la **Grèce adhère**
- **1983** : création de l' Europe Bleue (pêche)
- **1986** : **l'Espagne et le Portugal**, jeunes démocraties entrent dans la CEE
- **1986** : **Acte unique européen qui prévoit un marché unique et sans frontière avec les 4 libertés (circulation libre des marchandises, des hommes, des capitaux, des services)**
- **1990** : **accords de Schengen réglementent partiellement la circulation des hommes en Europe**

L'Europe avance pas à pas malgré d'innombrables crises. A 12 pays , on a réussi une vraie performance communautaire.

1989 – 2009 - DE LA CHUTE DU MUR DE BERLIN A AUJOURD'HUI : NOUVEAUX HORIZONS - DIFFICULTES ACCRUES

Le 7 février 1992, Traité de Maastricht sur l'Union européenne

- On va préparer l'établissement d'une monnaie unique, l'Euro.
- On renforce les pouvoirs du Parlement (codécision).
- On définit des projets pour une politique étrangère et de sécurité.
- On met au point le principe de la subsidiarité.
- On crée la citoyenneté européenne.
- La Cour des comptes devient une institution communautaire.

En 1995, l'UE passe à 15 avec l'entrée de la Finlande, de l'Autriche et de la Suède

Mai 1999 : le **Traité d'Amsterdam** prévoit des mesures pour lutter contre toutes les formes de discriminations et pour protéger les droits des citoyens.

Février 2003, Traité de Nice : il adopte la Charte des droits fondamentaux, il prépare l'entrée de 10 nouveaux membres.

Mai 2004 : adhésion de Chypre, Malte, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Hongrie, de la Pologne, de la République tchèque, de la Slovénie, de la Slovaquie.

2005 : échec du TCE (Traité de la constitution européenne) préparé depuis 2003

Le 13 décembre 2007 : Traité de Lisbonne : sortie de l'impasse et reprise d'une grande partie de ce que prévoyait le TCE (Traité de constitution européenne) sur les institutions

On peut retenir :

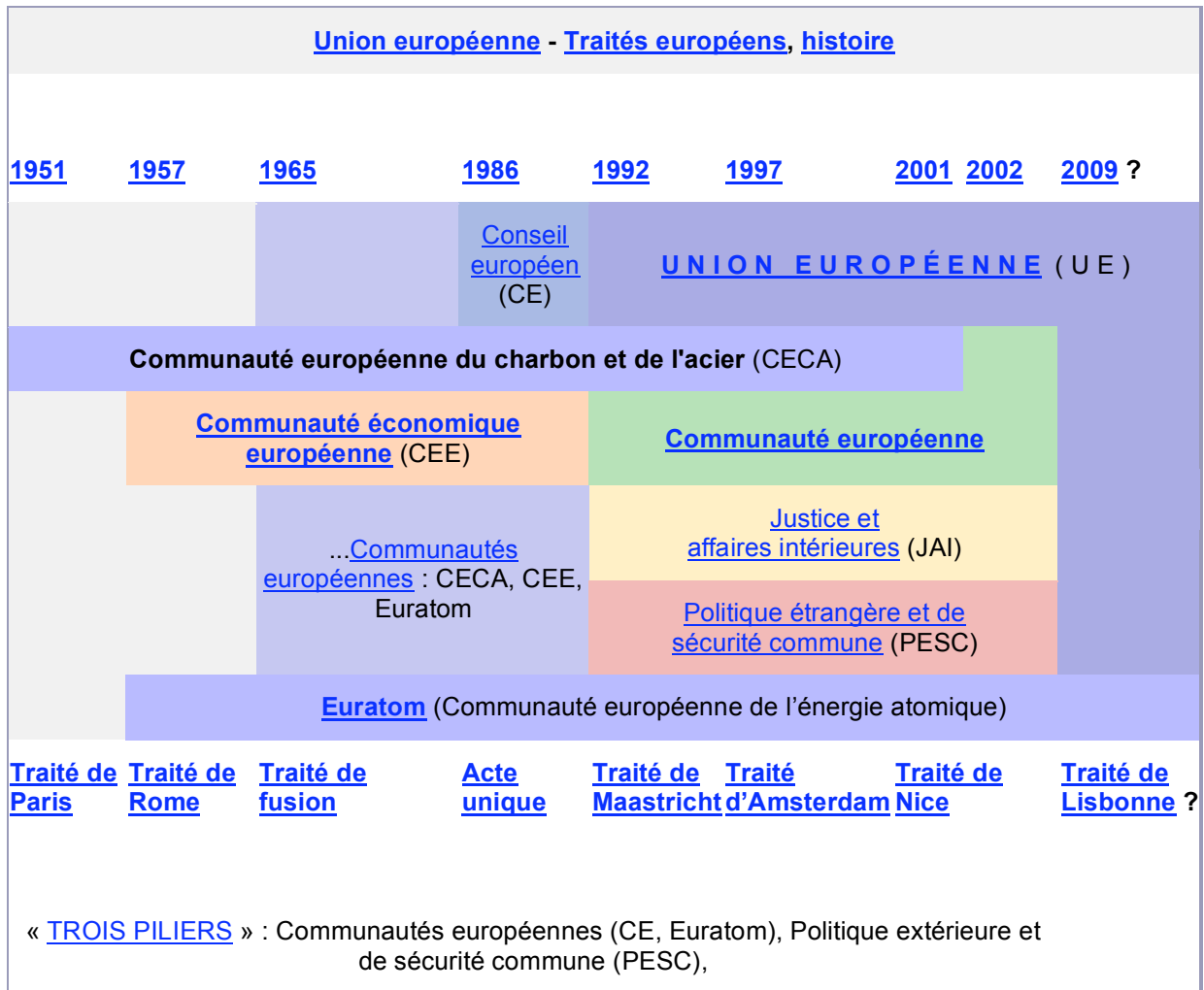
- Président du conseil européen élu pour 2ans et demi renouvelable
- Création d'un Haut représentant de l'Union pour Affaires étrangères et politiques de sécurité
- Charte des droits fondamentaux (non signée par le Royaume Uni et la Pologne)
- Renforcement des pouvoirs du Parlement

Janvier 2007, la Bulgarie et la Roumanie adhèrent.

Aujourd'hui on attend la signature du traité de Lisbonne par l'ensemble des 27 pour le mettre en œuvre.

(Réf Wikipédia)

Chronologie de l'Union européenne



Elections européennes : les modalités du vote

Au mois de juin prochain, plus de 350 millions d'électeurs seront appelés à voter dans les 27 pays de l'Union européenne pour élire le nouveau Parlement européen.

1. les élections européennes en Europe

Aussi surprenant cela soit-il, il n'y a pas pour l'instant de procédure électorale uniforme appliquée dans l'ensemble des Etats membres. Cela est pourtant prévu par le traité de Rome de 1957 mais pour l'instant, les procédures électorales restent déterminées par chaque Etat.

Toutefois, depuis 2002, il y a un certain nombre de principes communs qui s'imposent aux Etats membres notamment celui du suffrage universel direct et celui du scrutin de liste à la proportionnelle.

Pour le reste, c'est la plus grande diversité.

En premier lieu, pour la date des élections : c'est le conseil des ministres de l'Union européenne, après consultation du Parlement, qui arrête la date des élections, chaque Etat membre fixant lui-même la date qui doit être située au cours d'une même période allant du jeudi au dimanche d'une même semaine. Ainsi, les élections de 2009 se dérouleront du jeudi 4 au dimanche 7 juin prochain.

En ce qui concerne les circonscriptions électorales, la plupart des Etats ont une circonscription unique qui recouvre l'ensemble du territoire national, sauf les plus grands Etats, notamment ceux dont la population dépasse 20 millions d'habitants, qui ont plusieurs circonscriptions régionales : ainsi l'Irlande en compte 4, la Belgique 5, la France 8, le Royaume Uni 11, l'Allemagne 16. L'objectif de ces circonscriptions est de rapprocher les candidats du terrain et de les rendre plus identifiables aux yeux des électeurs.

Pour l'application de la proportionnelle, la majorité des Etats ne fixe pas de seuil minimal de pourcentage de voix pour avoir un député. Néanmoins, les listes qui n'ont obtenu 5% des voix en Allemagne, en France, en Lituanie, en République tchèque, en Slovaquie ou 4% des voix en Autriche et en Suède et 3% des voix en Grèce sont exclues de la répartition des sièges. Par ailleurs, certains Etats autorisent le panachage des listes ou le vote préférentiel pour un ou plusieurs candidats ; les autres, et notamment la France, appliquent un système de listes bloquées.

Enfin, dans tous les Etats membres de l'UE, il faut avoir 18 ans pour pouvoir voter. Tout citoyen de l'Union résidant dans un Etat membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de voter dans l'Etat membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet Etat ; néanmoins, la notion de résidence ne fait pas l'objet d'une définition uniforme au sein de l'Europe, et est donc appréciée différemment selon les Etats membres.

2. les élections européennes en France

Conformément à notre tradition électorale, les élections auront lieu le dimanche 7 juin.

Jusqu'à présent, et notamment pour le scrutin de 2004, la France disposait de 78 sièges. Lorsque le Traité de Lisbonne entrera en vigueur, elle disposera de 74 sièges. Pour le scrutin de juin 2009, c'est le traité de Nice qui s'appliquera ce qui donne 72 sièges à la France.

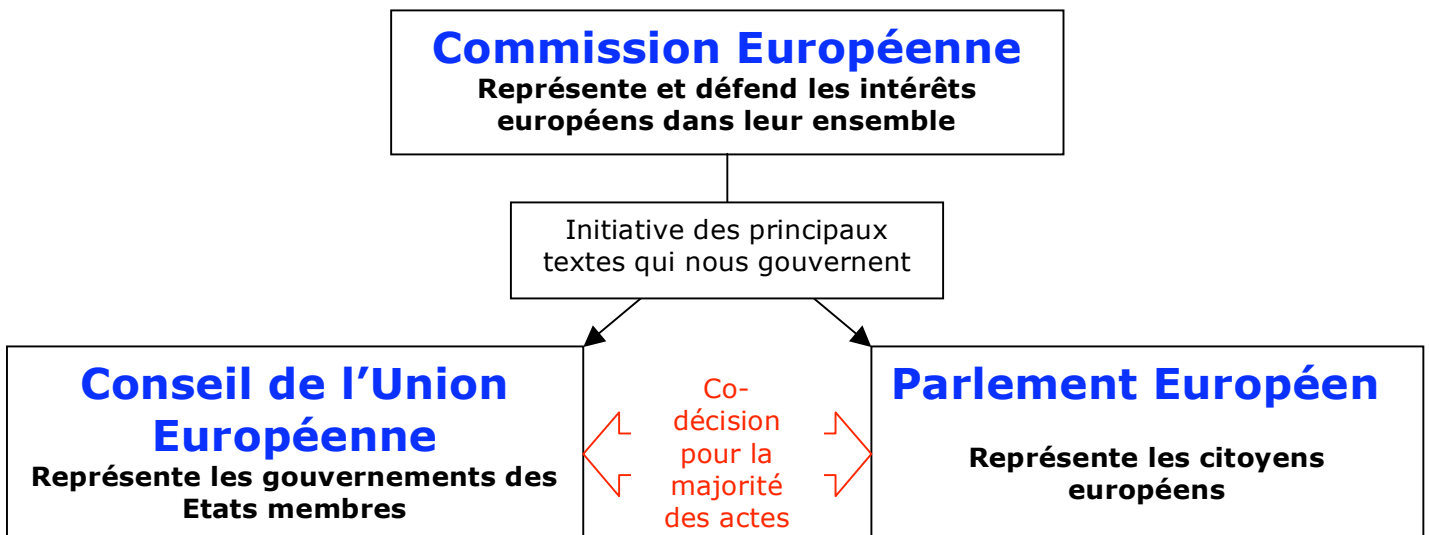
Le scrutin s'effectue par listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, en un seul tour, dans le cadre de huit circonscriptions régionales. Le nombre de sièges par circonscription est fixé par décret. Ces circonscriptions sont au nombre de sept pour la métropole, comprenant une ou plusieurs régions. La huitième regroupe les départements, collectivités et territoires d'Outre mer. Les sièges sont répartis

entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. Ils sont attribués selon l'ordre de présentation sur la liste.

Circonscriptions	Régions administratives formant la circonscription électorale	Nombre de sièges pourvus en 2004	Nombre d'élus PS en 2004	Participation en 2004	Nombre de sièges à pourvoir en 2009
Nord Ouest	Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord Pas de Calais, Picardie	12	5	42,1 %	10
Ouest	Bretagne, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes	10	5	45,1 %	9
Est	Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine	10	4	40,8 %	9
Sud-Ouest	Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées	10	4	45,6 %	10
Sud-Est	Corse, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes	13	4	40,3 %	13
Massif central - Centre	Auvergne, Centre, Limousin	6	3	45,3 %	5
Ile de France	Ile-de-France	14	5	45 %	13
Outre-mer	Saint-Pierre et Miquelon, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna	3	1	27,7 %	3

Les institutions européennes

Une expression souvent utilisée est celle de triangle institutionnel pour décrire la complexité de l'architecture institutionnelle communautaire. En effet, les 3 principales institutions sont la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen.



La Commission Européenne

Est désignée pour 5 ans et est composée actuellement de 27 membres (un par pays de l'Union). Son président (José Manuel Barroso actuellement) est désigné par le Conseil de l'UE et investi par le Parlement. Les autres membres sont choisis en raison de leur compétence générale et de raisons politiques peu transparentes sur proposition des Etats membres. La Commission peut être démissionnée collectivement suite au vote d'une motion de censure par le Parlement.

La Commission remplit quatre fonctions essentielles :

- Elle est chargée d'une mission générale d'initiative.
- Elle veille à la bonne exécution du budget et à la mise en œuvre des politiques communautaires.
- Elle veille à l'application du droit communautaire.
- Elle représente l'Union européenne sur la scène internationale, par exemple en négociant des accords entre l'UE et d'autres pays.

Le Conseil

Est composé d'un représentant de chaque Etat membre au niveau ministériel habilité à engager le gouvernement qu'il représente. Il siège dans une formation variant en fonction de l'ordre du jour (9 formations possibles). La présidence est exercée de manière tournante pour un semestre selon un ordre de rotation établi par le Conseil statuant à l'unanimité. Le Traité de Lisbonne soustrait la présidence des Affaires étrangères au principe de rotation.

Il convient de noter, par ailleurs, que 4 fois par an, les Chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats membres et le Président de la Commission se réunissent pour un **Conseil européen** dont l'Acte Unique a consacré l'existence sans toutefois résoudre le problème de son statut juridique. Le traité de Lisbonne l'élève au rang d'institution. Il est la clé de voute du système institutionnel en ce sens qu'il donne à l'Union qui arrête les impulsions nécessaires à son développement et en définit les orientations.

Le Conseil ne travaille pas seul. Au près de lui est institué un comité des représentants permanents (COREPER) dont les membres ont rang d'ambassadeurs et encadrent les travaux. En outre, il est assisté par un Secrétariat général ce qui préserve son autonomie par rapport à la Commission.

Le Conseil a six grandes attributions :

- Il dispose d'un pouvoir législatif partagé avec le Parlement européen
- Il coordonne les grandes orientations des politiques économiques et sociales des Etats membres
- Il conclut les accords internationaux (entre l'UE et les pays tiers et les organisations internationales)
- Il approuve le budget de l'UE conjointement avec le Parlement européen
- Il définit la politique étrangère et de sécurité commune (PESC)
- Il coordonne la coopération entre les instances judiciaires et les forces de police nationales en matière pénale.

Le Conseil prend ses décisions par un vote. La plupart des votes se font à la majorité qualifiée (chaque Etat membre étant affecté d'un nombre de voix en fonction de sa population). Toutefois, dans les domaines particulièrement sensibles (PESC, fiscalité, politique d'asile et d'immigration, il se prononce à l'unanimité.

Le Parlement européen

Est composé de 785 députés élus au suffrage universel direct selon un principe de proportionnelle. En fait, fixé par le Traité de Lisbonne à 751 (750 + le Président) avec un minimum de 6 et un maximum de 96 députés par Etat membre de façon à éviter l'inflation due aux différents élargissements (France actuellement 78, 72 Traité de Nice, 74 Traité de Lisbonne). Le Parlement donne corps à l'idée selon laquelle l'Union européenne n'est pas seulement une communauté d'Etats mais aussi une communauté de peuples et, depuis le Traité de Maastricht, de citoyens.

Le Parlement exerce trois fonctions principales :

- Participation au processus législatif

D'abord investi uniquement d'une compétence consultative, le Parlement a vu ses pouvoirs renforcés par l'Acte Unique Européen puis par le Traité de Maastricht introduisant, en instaurant la procédure de codécision (actes adoptés conjointement par le Parlement et le Conseil) dont le Traité de Nice a étendu le périmètre, plus de démocratie (auparavant, les textes étaient uniquement adoptés par le Conseil). Cependant, 3/4 des actes législatifs ne sont pas adoptés selon cette procédure (ex les actes en matière fiscale). A noter que le Traité constitutionnel aurait encore renforcé les pouvoirs du Parlement en faisant de la procédure de codécision la «procédure législative ordinaire ». Le Parlement dispose enfin d'un pouvoir d'initiative indirect, le pouvoir d'initiative revenant à la Commission.

- Pouvoirs budgétaires

Chaque budget est décidé à la suite de 2 lectures au Conseil et au Parlement. Le Parlement propose, en 1^{ère} lecture au Conseil, une modification des dépenses obligatoires et formule des amendements concernant les dépenses non obligatoires. Son président adopte ou rejette le projet de budget. Le Parlement arrête ensuite définitivement le budget et en assure la publication. Enfin, il prononce, chaque année, la décharge sur l'exécution du budget.

- Pouvoirs de contrôle politique

Le Parlement nomme seul le médiateur et dispose ainsi d'un pouvoir d'investiture et de nomination. Il intervient dans la procédure de désignation de la Commission : approuve, dans un 1^{er} temps, la nomination du président par le Conseil puis vote d'approbation sur la composition de la Commission. Il dispose d'un droit de censurer, sous certaines conditions, la Commission (la motion de censure devant être déposée par au moins 1/10^{ème} des membres de l'assemblée, n'est débattue et votée qu'après un délai d'au moins 3 jours, ne peut être adoptée que lors d'un scrutin public et à la

majorité des 2/3 des suffrages exprimés et à la majorité des députés). Le vote de la motion entraîne la démission collective de la Commission.

Il dispose enfin de techniques pour surveiller la Commission, le Conseil et, le cas échéant, la Banque Centrale Européenne.

Les autres institutions et organes de l'Union européenne.

Organes de contrôle

La **Cour de justice** veille au respect du droit communautaire.

La **Cour des comptes** contrôle le financement des activités de l'Union.

Le **Médiateur européen** examine les plaintes à l'encontre des institutions ou organes de l'UE, pour mauvaise administration;

Le **Contrôleur européen de la protection des données** a pour mission de protéger les données personnelles relatives à la vie privée des Européens.

Organismes financiers

La **Banque centrale européenne** est responsable de la politique monétaire européenne ;

La **Banque européenne d'investissement** finance les projets d'investissement de l'UE et aide les petites et moyennes entreprises par le biais du Fonds d'investissement européen.

Organismes consultatifs

Le **Comité économique et social européen** représente la société civile, le monde patronal et celui des syndicats de salariés;

Le **Comité des régions** représente les autorités régionales et locales.

Organes complémentaires et subsidiaires

Les **Comités relevant de la comitologie**, comités techniques créés dans le cadre des compétences d'exécution que le Conseil confère à la Commission. Composés de représentants des Etats membres et présidés par la Commission, ils se prononcent sur les mesures prises par la Commission en application des actes législatifs. Depuis 2006, le Parlement dispose conjointement avec le Conseil d'un pouvoir de contrôle préalable sur la mise en œuvre des actes législatifs adoptés en codécision.

De surcroît, des **agences spécialisées** ont été créées pour remplir certaines missions techniques, scientifiques ou administratives.

Divers

L'**Office des publications officielles des Communautés européennes** publie toutes sortes d'informations à propos de l'UE.

L'**Office européen de sélection du personnel** recrute le personnel des institutions et autres organes de l'UE.

L'**Ecole européenne d'administration** a pour mission d'organiser des formations pour le personnel de l'UE dans certains domaines spécifiques.

Pour de plus amples information, vous pouvez utilement consulter le site internet de l'Union Européenne : http://europa.eu/institutions/index_fr.htm

Le Traité de Lisbonne

POURQUOI LE TRAITÉ DE LISBONNE ?

L'Europe s'est construite jusqu'ici grâce à une **succession de traités négociés par les États (Traités de Rome, Maastricht, Amsterdam, Nice...)**.

A la fin des années 90, un double défi a été lancé à l'Union :

- **accueillir les nouveaux États membres**
- **renforcer l'efficacité des modalités de prises de décision** : avec de nouveaux membres, il convient d'éviter les risques de blocage tout en garantissant la légitimité des décisions.

Le Traité Constitutionnel Européen (TCE) signé le 29 octobre 2004 comportait des évolutions du fonctionnement des institutions. Toutefois, le processus de ratification a été bloqué par les deux « non » consécutifs lors des référendums en France et aux Pays-Bas au printemps 2005.

Les 18-19 octobre 2007, les chefs d'État et de gouvernement se sont mis d'accord à Lisbonne sur un nouveau traité. Le **traité de Lisbonne** reprend la quasi-totalité des évolutions du TCE.

OÙ EN EST LE PROCESSUS DE RATIFICATION DU TRAITÉ DE LISBONNE ?

Jusqu'à présent **vingt cinq pays sur les vingt sept ont adopté le traité de Lisbonne**.

IRLANDE

Seul pays organisant un référendum, **l'Irlande a dit non** au traité de Lisbonne le 12 juin 2008. Mais l'Irlande a accepté d'organiser un **second référendum** dont la date n'est pas encore fixée (pour le moment, ils parlent de l'organiser à l'automne 2009).

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Le 18 février 2009, les députés tchèques ont approuvé le traité de Lisbonne. Le traité doit encore être approuvé par le Sénat et signé par le président tchèque pour être définitivement ratifié.

Tant que tous les États membres n'auront pas ratifié le traité de Lisbonne, les institutions communautaires continueront de fonctionner sous l'actuel traité de Nice.

LES POINTS CLÉS DE LISBONNE (NR : liste non exhaustive).

Affirmation du principe de codécision entre le Parlement européen et le Conseil des ministres comme procédure législative ordinaire.

Un nouveau mode de décision au conseil des ministres, fondé sur une double majorité d'États et de population : une disposition sera adoptée au sein du Conseil si elle obtient au moins l'accord de 55% des États de l'Union (soit 15 États membres dans une Union composée de 27 États membres) représentant au moins 65% de la population de l'Union.

Extension du vote à la majorité qualifiée à de nouveaux domaines, tout particulièrement le contrôle aux frontières extérieures, l'asile et l'immigration. A noter cependant que des domaines tels que la fiscalité restent soumis à un vote à l'unanimité.

Droit d'initiative citoyenne

Les citoyens européens peuvent, dès lors qu'ils réunissent un million de signatures au moins provenant d'un nombre significatif d'États membres, demander à la Commission de proposer un « projet de loi ».

Un conseil européen stabilisé :

Le Conseil européen aura un **président à plein temps**. Il sera élu à la **majorité qualifiée** par le Conseil européen **pour un mandat de deux ans et demi renouvelable une fois**.

Création du poste de « haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ».

La Charte des droits fondamentaux aura un caractère contraignant sauf pour le Royaume-Uni et la Pologne.

Octroi de la personnalité juridique à l'Union :

L'Union européenne pourra être partie d'une convention internationale et membre d'une organisation internationale.

RENFORCEMENT DES POUVOIRS DU PARLEMENT EUROPEEN GRÂCE AU TRAITÉ DE LISBONNE

Les pouvoirs du Parlement sont renforcés en matière législative, budgétaire mais aussi de contrôle politique ce qui constitue une véritable avancée en matière de **démocratisation de l'Union européenne**.

Les pouvoirs du Parlement européen sont étendus :

En matière législative :

- **Extension de la procédure de codécision législative (Conseil des ministres et Parlement) à près de 50 nouveaux domaines. Cette procédure donne au Parlement européen des pouvoirs législatifs comparables à ceux du Conseil des ministres.**

Cette procédure est principalement appliquée aux domaines de compétences actuels de l'Union européenne (**marché intérieur et gouvernance économique en particulier**) et aux quelques compétences nouvelles qui lui sont attribuées : le **contrôle des personnes aux frontières**, aux dispositions régissant **l'accueil et le traitement des demandeurs d'asile**, ainsi qu'à la **lutte contre l'immigration clandestine**.

En matière budgétaire :

- Le Parlement européen se voit reconnaître un **droit de décision égal à celui du Conseil des ministres**, notamment pour **l'adoption de l'ensemble du budget annuel**.

(alors que le Conseil a aujourd'hui le dernier mot sur les dépenses dites « obligatoires » qui représentent une large part du budget européen et notamment les dépenses agricoles)

En matière de contrôle politique :

- **Le Parlement élit le Président de la Commission** sur proposition du Conseil européen. Le Parlement doit tenir compte des résultats des élections européennes et de la majorité sortie des urnes.

Cela doit conduire à **politiser les élections européennes** et donc à **donner du poids au vote des citoyens européens** qui pourront dès lors influencer le cours de la vie politique européenne.

Les électeurs pèseront directement sur la coloration politique du Président de la Commission et de son équipe. Et il en ira de même ensuite en ce qui concerne les choix politiques du collège des commissaires.

Concrètement, il serait plus difficile de confier la Concurrence ou le Marché intérieur à un commissaire trop libéral si la majorité au Parlement issue des élections européennes était de gauche.

Avec le traité de Lisbonne, le Parlement européen, qui est la seule institution de l'Union à être élue au suffrage universel direct, voit donc ses pouvoirs et son poids politique fortement accrus au sein du « triangle institutionnel » (la Commission, le Conseil des ministres et le Parlement européen)

L'action de la délégation socialiste française au Parlement européen

6 VICTOIRES DE CETTE SIXIEME LEGISLATURE (2004-2009)

1 - Une victoire face à la casse sociale proposée par la droite néolibérale...

La **directive « Services », dite Bolkestein**, prétendait faciliter la liberté d'établissement des prestataires de service dans les Etats membres ainsi que la libre circulation des services. En réalité, elle remettait en cause les services publics et sociaux ainsi que le droit du travail ; en particulier, avec le principe du pays d'origine, elle mettait directement en concurrence les différents systèmes sociaux puisqu'il n'existe pas de règles communes entre les Etats membres : une même prestation aurait pu être effectuée à des conditions différentes, sans respect du droit et des pratiques sociales de l'Etat où avait lieu l'activité.

Bien que nous n'ayons pas voté cette directive, nous avons pu contraindre la droite européenne à accepter un certain nombre d'amendements pour écarter les propositions les plus dangereuses, mieux définir et protéger les missions des services publics, protéger le consommateur afin que dans tous les cas il bénéficie du droit en vigueur dans son Etat.

2 – Une victoire pour avancer vers la nouvelle Europe sociale : mise en place d'un encadrement strict du temps de travail

La bataille a fait rage en 2^{de} lecture au Parlement entre les défenseurs d'un ultralibéralisme en droit du travail et ceux souhaitant une limitation de la durée hebdomadaire du travail. Socialistes et partenaires sociaux, ont réussi à obtenir un vote refusant de longs horaires de travail et l'affaiblissement des normes du temps de travail. Le bras de fer avec le Conseil n'est pas pour autant terminé car les négociations continuent suite à ce vote de rejet des propositions du Conseil.

3 – Une victoire pour préserver l'environnement au bénéfice des générations futures...

Le règlement REACH modifié est à mettre à l'actif des socialistes européens. Dans les négociations, nous sommes parvenus à concilier des objectifs apparemment contradictoires, à savoir améliorer la protection de l'environnement et la santé des européens sans menacer la compétitivité des entreprises, et notamment des PME.

Pour cela, REACH impose l'enregistrement des substances chimiques et leur évaluation, l'octroi d'une autorisation pour les substances très dangereuses et prescrit le remplacement des produits très dangereux. Au total REACH couvre 30.000 des 100.000 substances commercialisées dans l'UE. Même si le projet initial n'a pas complètement résisté à la pression de certains lobbies de l'industrie chimique et leur soutien de droite, nous nous félicitons des avancées obtenues : outre la mise à disposition systématique d'informations sur la sécurité des substances commercialisées au sein de l'UE, le consommateur peut désormais demander au fabricant d'un bien si l'article qu'il va acheter contient des substances dangereuses ; par ailleurs, c'est désormais aux entreprises de prouver l'innocuité de leurs substances et produits pour pouvoir les commercialiser et non plus aux autorités d'identifier les substances dangereuses afin de les retirer du marché.

Lors des prochaines révisions de ce règlement, nous tenterons d'améliorer ce texte qui constitue déjà une base essentielle.

4 – Une victoire pour moraliser les marchés financiers : favoriser le long terme

Il existe dans un certain nombre d'Etats membres la possibilité pour les entreprises d'attribuer davantage de droits de vote aux actionnaires présents dans leur capital depuis un certain nombre d'années : cela permet à une entreprise d'encourager les investisseurs sur le long terme, qui ne cherchent pas une rentabilité immédiate élevée, mais plutôt une croissance et un développement de la société dans le temps. Un certain nombre d'investisseurs, plus portés sur la spéculation que sur une saine croissance, ont cherché à interdire ce type de législation au niveau européen.

Nous avons mené – avec succès – plusieurs initiatives pour empêcher le Commissaire Charlie McCreevy d'interdire aux Etats membres ce dispositif de droits de vote multiple.

5 – Une victoire pour la Méditerranée : non au projet Sarkozy, oui au projet européen

Ce projet, qui n'impliquait que les pays bordant la Méditerranée – côté européen comme côté Sud – était conçu pour tourner le dos à l'Europe, trouver une alternative à l'adhésion de la Turquie, et imposer une vision sécuritaire de la question migratoire.

Nous avons défendu un partenariat multilatéral pour construire une entité régionale qui pèse mondialement. A travers la mobilisation d'une majorité des Etats membres, nous avons obtenu une modification du projet français, pour qu'il s'inscrive dans le cadre européen.

6 – Une victoire pour la santé dans les pays en développement : faciliter l'accès aux médicaments génériques

Nous avons obtenu un accès aux médicaments génériques facilité pour les pays en développement et nous avons arraché l'élargissement de ce principe vers les pays les moins avancés et certains pays en développement non membres de l'OMC

Le Manifesto

En juin 2009, en proclamant "Les citoyens d'abord", donnons un nouveau sens à l'Europe.

Les citoyens d'abord !

Les 1^{er} et 2 décembre 2008, les 27 représentants des partis socialistes, sociaux-démocrates et travaillistes de toute l'Europe ont adopté à Madrid leur programme commun pour les élections européennes de juin 2009, le **Manifesto**. Fruit d'une vaste consultation publique, ce programme est l'œuvre de citoyens qui nous ont exposé les priorités que nous devons retenir pour orienter nos propositions. Ensemble, nous voulons créer une forte majorité afin de concrétiser notre manifeste citoyen et nos six priorités de réforme pour une Europe du progrès.

Les défis à relever

Le défi économique : Un emploi correct, des conditions de travail dignes, un niveau de vie décent : voilà ce à quoi tous les citoyens européens doivent avoir accès. Pour nous, l'emploi et les droits des salariés ne sont pas que des charges. Au contraire, motiver les salariés, améliorer la qualité de l'emploi, garantir la paix sociale, et impliquer les travailleurs dans les projets de l'entreprise sont des facteurs essentiels au succès de notre économie. La crise financière mondiale nous impose de lutter pour l'établissement de règles plus responsables appliquées à tous les acteurs financiers. Nous croyons, nous, en une économie sociale de marché donnant à chacun sa chance de réussir en saisissant les possibilités nouvelles d'un monde ouvert. Nous croyons à la solidarité entre les générations, non à la concurrence entre individus prônée par les néo-libéraux.

Le défi climatique : C'est un problème mondial demandant une solution mondiale. Nous voulons des actions concrètes et réalistes pour protéger l'environnement et pour réorienter notre économie vers une nouvelle croissance écologique, innovante, créatrice d'emplois.

Le défi énergétique : Nous importons déjà 50% de notre énergie et cette proportion pourrait passer à 70% à l'horizon 2030. C'est tous ensemble que nous devons construire notre indépendance énergétique en développant des énergies produites en Europe et respectueuses de l'environnement. Notre volonté est de faire de l'Europe le leader mondial de la lutte contre le changement climatique.

Le défi migratoire : L'immigration a eu pour l'Europe de nombreux apports positifs et a contribué à sa richesse. Pour pouvoir bénéficier encore d'une société productive, prospère et diverse, nous devons combattre l'immigration clandestine et le trafic d'êtres humains. Les immigrés en situation régulière doivent avoir les mêmes droits et obligations que les autres travailleurs. L'accueil des réfugiés est un droit fondamental pour tous ceux qui fuient la persécution : nous entendons en faire une application sûre et juste pour les victimes de menaces et d'exploitation. Nous voulons une réponse humaine aux défis de l'immigration légale et clandestine.

Le défi démocratique : Les menaces sur la démocratie et les droits de la personne n'ont pas disparu. Le terrorisme, la criminalité et l'extrémisme menacent la vie et les libertés des citoyens sur notre sol. Nous devons les combattre sans pour autant mettre en péril les droits fondamentaux que sont la liberté d'expression et la protection des données personnelles. L'Europe doit également agir hors de ses frontières au service de la paix et du développement. Cela améliorera notre sécurité tout en servant l'intérêt des peuples des pays les plus pauvres. Nous mettrons tout en œuvre pour donner vie à ces principes.

Nos propositions

Relancer l'économie et éviter le retour des crises financières

Donner un cadre aux marchés financiers pour l'économie réelle, l'emploi et la croissance :

le nouveau système de règles doit être fondé sur la transparence et l'information publique, notamment sur les risques. Il doit aussi comporter des obligations précises sur les fonds propres requis et des limites strictes aux niveaux d'emprunt évitant la création de situations d'endettement incontrôlables ainsi que la suppression de la vente à découvert. Des limitations sont également nécessaires sur les rémunérations et primes des dirigeants d'entreprise. De plus, nous proposons de mettre fin aux paradis fiscaux, à l'évasion et à la fraude fiscale et de renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent en Europe.

Une stratégie européenne pour une croissance écologique et innovante créatrice d'emplois :

doter l'Europe du système de transports le plus efficace, le plus économique et le plus écologique, notamment en développant un réseau ferroviaire à grande vitesse bien connecté aux autres modes de transport et en continuant la transformation des transports urbains déjà initiée par les maires socialistes européens. Dans le domaine des réseaux de transport d'énergie et de données, des investissements massifs s'imposent. Développer l'efficacité énergétique, notamment dans les travaux d'isolation du bâtiment. Faire de l'Europe le premier investisseur dans la préparation de l'avenir en augmentant fortement les investissements de recherche et développement. Nous proposons aussi un Pacte Européen pour le développement de l'emploi : ouvrir largement la formation tout au long de la vie avec une priorité à la formation de la deuxième chance et préparer aux emplois de demain comme ceux liés aux technologies vertes. Créer un statut d'entreprise européenne et augmenter les capacités de crédit de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) afin de faciliter l'accès des PME aux crédits. Appuyer le développement de l'économie sociale en créant un statut européen d'entreprise à but non lucratif. De plus, la Banque Centrale Européenne (BCE) se doit de soutenir la croissance et l'emploi.

Faire progresser la justice dans la nouvelle Europe sociale

Faire avancer la justice sociale : négocier un Pacte européen du Progrès social établissant des objectifs et des normes pour les politiques nationales de solidarité, de santé et d'éducation. Ainsi, nous réclamons la création, dans tous les états membres, pour les retraités, les chômeurs et les invalides du travail, d'allocations sociales leur permettant de vivre dans la dignité. Nous proposons d'établir un cadre européen pour les services publics afin de garantir un droit d'accès universel et égal. La part des critères sociaux et environnementaux dans l'attribution des contrats publics doit être élargie dans les règles communautaires. Nous proposons aussi un Accord européen sur les salaires prévoyant l'établissement d'un salaire minimum décent dans tous les états membres. Nous agissons pour la fixation d'une durée maximale de travail décente ainsi que pour le droit à la négociation collective. Nous proposons d'instaurer des objectifs européens pour le soutien social et sanitaire des personnes âgées.

Protéger les droits des citoyens : Nous renforcerons la législation anti-discrimination et nous proposons la reconnaissance dans tous les états des mariages, des contrats d'union civile et des droits parentaux légalement reconnus par un état membre.

Mettre l'Europe en tête de la lutte contre le changement climatique

Faire aboutir les négociations internationales pour un accord mondial sur le climat :

L'Union Européenne doit prendre la tête des négociations internationales afin d'aboutir lors du sommet des Nations Unies fin 2009 à un accord sur un objectif mondial de réduction, de 30% à l'horizon 2020, des émissions de gaz à effet de serre. Nous voulons introduire une approche mondiale et solidaire, dans laquelle les pays les plus développés feront l'effort le plus important. Nous proposons d'augmenter le soutien de l'Europe aux pays en développement pour qu'ils puissent lutter contre le changement climatique et s'y adapter. Des transferts massifs de technologie doivent leur permettre de lutter contre la pauvreté et de développer leurs économies sans aggravation du

réchauffement de la planète. L'Union doit agir pour la constitution d'un forum mondial de l'énergie et du développement, réunissant l'ensemble des nations du monde.

Une politique du climat et de l'énergie plus ambitieuse pour l'Union Européenne : Nous proposons d'introduire une directive européenne cohérente complète sur le climat qui définisse les objectifs et les plans d'action pour tous les secteurs encore non couverts par les textes existants (l'énergie, l'agriculture, l'alimentation, la construction et le transport). Nous proposons d'élaborer une politique énergétique européenne commune fondée sur le développement durable, la sécurité et l'indépendance énergétique, sur la diversification des sources d'énergie et sur la solidarité entre Etats européens en cas de crise de l'énergie. Nous soutiendrons une politique agricole moderne qui aide au développement cohérent du monde rural et qui valorise le rôle fondamental des agriculteurs, tout en consacrant le rôle de l'agriculture dans la protection de l'environnement, dans la garantie de la qualité alimentaire et de la sécurité d'approvisionnement, dans la préservation du paysage ainsi que dans le bien-être animal et végétal. Il revient à chaque Etat membre de se prononcer sur le recours à l'énergie nucléaire. Toutefois, vu l'importance de la sécurité nucléaire pour tous les pays européens, le contrôle des centrales nucléaires existantes et nouvelles doit être coordonné au niveau européen.

Parvenir à l'égalité des sexes en Europe

Faire de l'égalité entre les sexes une réalité pour tous : Nous proposons de créer une Charte Européenne des Droits de la Femme pour améliorer les droits effectifs des femmes dans toute l'Union Européenne. Nous proposons d'établir des droits améliorés au congé parental pour les hommes et les femmes. Nous ferons campagne pour une représentation politique paritaire entre hommes et femmes dans toutes les instances européennes de décision. Nous entendons aider les parents à concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles. Nous serons au premier rang de la lutte pour l'élimination des écarts salariaux entre hommes et femmes. Nous proposons d'encourager et d'appuyer les femmes chefs d'entreprise, les femmes scientifiques et les chercheuses en leur donnant accès à des opportunités accrues. Nous garantirons et défendrons les droits des femmes en matière de vie sexuelle et de santé reproductive. Nous proposons de développer les moyens européens de lutte contre le trafic d'êtres humains et l'exploitation sexuelle. Nous proposons d'encourager et de soutenir l'Union et les Etats membres dans la lutte pour l'élimination de la violence domestique et des violences dirigées contre les femmes.

Donner à l'Europe une politique d'immigration pour le progrès

Aborder le double défi de l'immigration par la garantie d'une politique juste d'accueil et la lutte contre l'immigration clandestine à partir de nos valeurs de justice et de solidarité. Établir des règles communes pour l'immigration légale dans le respect des compétences des Etats membres. Élaborer une Charte européenne pour l'intégration des immigrés : implication citoyenne et droit à l'expression ; mêmes droits, mêmes obligations ; attention particulière à l'intégration des femmes et des enfants ; formation linguistique et culturelle. Augmenter l'effort européen de lutte contre l'immigration clandestine : contrôle aux frontières ; poursuite des réseaux criminels ; partenariat avec les pays d'émigration et de transit. Renforcer la coopération avec les pays tiers en soutenant leur développement social et économique. Soutenir le développement du Système commun européen d'accueil des réfugiés dans le respect des obligations internationales en matière de droit d'asile.

Faire de l'Europe un partenaire fort pour la paix, la sécurité et le développement

Promouvoir la paix et la sécurité par une parole commune plus forte, une seule voix : importance d'un représentant pour la politique extérieure et la sécurité commune. Une gouvernance mondiale dans le sens du multilatéralisme et une coopération renforcée ; des missions partagées de maintien de la paix dans les zones en guerre et pour la résolution des conflits. Le renforcement de la coopération policière et judiciaire dans la lutte contre le trafic de drogue, la criminalité et le terrorisme. Des instruments cohérents de prévention des catastrophes. Un monde sans armes nucléaires. Œuvrer pour le désarmement international, le contrôle des armements et contre la prolifération et les exportations d'armes. Une alliance des civilisations au sein de l'ONU pour promouvoir dialogue et partenariat entre les peuples et les cultures. Une coopération accrue en matière de défense en coordination avec l'OTAN. Réforme des Nations Unies et des organisations

internationales (Conseil de Sécurité, OMC, Banque Mondiale, FMI). Un moratoire sur l'application de la peine de mort au sein des Nations Unies.

Promouvoir le partenariat dans le souci du respect des droits fondamentaux de tous les peuples, et par le soutien du caractère multiculturel et multi-religieux des sociétés européennes. Ouverture de négociations d'adhésion avec les Balkans occidentaux, la Turquie. Renforcement de partenariat avec les pays proches. Création d'une Union de la Mer Noire et d'un Partenariat de l'Europe orientale. Dialogue structuré avec la Russie (droits de l'homme, Energie). Développer les relations euro-méditerranéennes. Rôle actif pour la résolution du conflit israélo-palestinien. Renforcer la stratégie Afrique-UE existante.

Eradiquer la pauvreté en attribuant au moins 0,7% du revenu national pour le développement en appuyant la coopération décentralisée et les collectivités locales. Créer un Corps de Volontaires Européens Humanitaires. Soutenir le système commercial multilatéral (cycle de Doha). Faire échec à la spéculation sur les prix des denrées alimentaires. Stabiliser la sécurité alimentaire. Respecter et faire respecter les clauses de protection des droits humains, sociaux et environnementaux dans tous les accords commerciaux. Diffuser les produits du commerce équitable. Faire progresser les garanties d'un travail décent, des conditions de travail décentes, des salaires adéquats, de sécurité sociale, de dialogue social effectif.

Nous voulons une Europe forte et progressiste. Notre manifeste citoyen pour une Europe de gauche affirme les politiques répondant à ces principes et veut transformer les défis qui sont devant nous en chances de progrès pour tous.